

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BEZANNES

Séance du 7 septembre 2020

L'an deux mille vingt le 7 septembre à 20h, le Conseil municipal de BEZANNES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil de Bezannes, sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique POTAR.

Etaient présents :

M. POTAR Dominique ; M. BOURQUARDEZ Joël ; Mme DEMESSENCE Marie-Annick ; M. CAPPE David ; Mme NOWACZKOSKI Marie-Catherine ; M. ACHTIOUI Samy ; ; Mme MUSCAT Isabelle ; Mme MILLOT Christine, M. LABBE Fabrice ; Mme DERIS Isabelle ; Mme DEVOLDER Catherine ; M. DENISON Pierre-Marie ; Mme LEFEVRE Élise, Mme BOUCAULT Brigitte ; M. PACE Gérard ; Mme TURMEL Christine ; M. MAUJEAN Patrick

Etaient représentés :

Mme BOULENGER Delphine qui a donné pouvoir à M. BOURQUARDEZ Joël
M. CATTIER Philippe qui a donné pouvoir à M. CAPPE David

Secrétaire de séance : Mme DEMESSENCE Marie-Annick

Membres en exercice	Membres Présents	Membres délibérants
19	17	19

OBJET DE LA DELIBERATION :

**DÉSIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION LOCALE
D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Reims n° CC-2026-86 du 20 juillet 2020 fixant le nombre de membres par commune pour la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, décide :

de désigner pour représenter la commune de Bezannes :

- M. Dominique POTAR (Titulaire)
- Mme Marie-Annick DEMESSENCE (Suppléante)

Votes : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Le 2020



Le Maire,

Dominique POTAR